

# Épidémie d'Ébola : conseils aux organismes d'aide humanitaire

## Objectif

Ces recommandations du CDC visent à aider les cadres des organismes humanitaires à protéger la santé et la sécurité de leurs employés et bénévoles qui travaillent dans les pays touchés par les épidémies d'Ébola.

### Points essentiels

#### Avant le voyage

- Assurez-vous que votre personnel reçoive avant leur départ des soins médicaux complets, une formation sur la prévention du virus [Ébola](#) et des informations sur la façon de recevoir un traitement en cas de maladies ou de blessures pendant leur voyage.
- Préparez votre personnel à travailler dans des conditions difficiles, avec peu de moyens et à reconnaître et gérer le stress qu'induit le fait de travailler en situation de crise.
- Assurez-vous que votre personnel de santé reçoive une formation sur la bonne utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) et fournissez-leur un approvisionnement adéquat en EPI à prendre avec eux.
- Élaborez un plan pour déterminer comment vos employés et bénévoles devront signaler les éventuelles expositions au virus Ébola (telles que de mauvaises utilisations d'un EPI), à votre organisme, aux autorités sanitaires locales et à l'[ambassade des États-Unis](#).

#### Pendant le voyage

- Assurez des communications régulières avec le personnel et surveillez le niveau de stress individuel et collectif.
- Consignez toute exposition éventuelle de votre personnel au virus Ébola, y compris les mauvaises utilisations d'EPI, et assurez-vous que celles-ci sont signalées aux autorités sanitaires locales et à l'[ambassade américaine](#).
- Évaluez le risque d'exposition de votre personnel avant leur retour.

#### Au retour du voyage

- Suivre les [recommandations du CDC](#) pour s'assurer que les membres de l'équipe peuvent rentrer chez eux et retourner au travail tout en préservant la sécurité des autres.

## Recommandations destinées aux organismes d'aide humanitaire

### Avant le voyage

**Formez** les employés et bénévoles sur le virus Ébola et leurs futures conditions de travail afin qu'ils sachent à quoi s'attendre et puissent assurer leur propre sécurité. Pour obtenir des informations sur le virus Ébola, consultez le [site Web du CDC sur la maladie à virus Ébola](#). Invitez votre personnel et les bénévoles à consulter la [notice du CDC sur l'épidémie de fièvre Ébola : Conseils destinés au personnel humanitaire](#).

Les sujets proposés comprennent :

- le mode de [propagation](#) du virus Ébola et la manifestation des [signes et symptômes](#) de la maladie à virus Ébola ;

En savoir plus sur [la boîte à outils du CDC sur Ebola destinée aux organismes comme formation à proposer aux personnels de santé qui se rendent en Afrique de l'Ouest en réponse à l'épidémie de fièvre Ébola de 2014](#).

- les types de contacts qui se traduisent par une [exposition](#) au virus Ébola et comment [éviter d'y être exposé\(e\)](#), y compris l'utilisation appropriée d'un équipement de protection individuelle (EPI).
- Les procédures de déclaration de cas d'exposition ou de maladie, y compris les déclarations de mauvaise utilisation d'EPI.
- Les procédures de contrôle des symptômes et restrictions des déplacements après :
  - une exposition dans le pays et
  - le retour aux États-Unis
- Dépistages à la sortie des pays atteints par des épidémies d'Ébola et dépistages à l'entrée dans d'autres pays, y compris les États-Unis.
- Les employés ou les bénévoles qui résident dans un pays en dehors des États-Unis peuvent être soumis à des exigences et des restrictions de voyage et d'entrée différentes après avoir servi dans un pays atteint d'épidémie d'Ébola. Renseignez-vous sur les exigences ou les restrictions, et organisez des procédures alternatives, si nécessaire.
- Inscrivez-vous auprès de l'ambassade américaine dans votre pays de destination, par l'intermédiaire du programme [STEP \(Smart Traveler Enrollment Program\)](#) du département d'État américain.

### **Tests de dépistage avant le voyage**

Demandez à votre personnel d'effectuer un examen de santé précédant le voyage, idéalement 4 à 6 semaines avant leur départ. Même s'ils partent plus tôt, une visite auprès d'un prestataire de soins spécialisé en médecine des voyages est toujours utile pour aider votre personnel à rester en bonne santé au cours du voyage.

**Fournissez des EPI appropriés** à vos employés et aux bénévoles en fonction de leur type de travail, surtout s'ils vont devoir travailler dans des structures sanitaires ou en contact étroit avec des patients infectés par le virus Ébola. En raison de l'épidémie actuelle, les stocks d'EPI dans les pays concernés sont limités. Les organismes doivent veiller à ce que les employés et les bénévoles disposent d'un équipement suffisant, ou qu'il existe un processus mis en place dans le pays concerné pour leur en fournir.

- Pour en savoir plus sur l'EPI recommandé et les autres procédures de contrôle de l'infection dans des [Centres de soins médicaux situés en dehors des États-Unis](#), consultez la [page du site Web du CDC](#). L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) possède également un [guide de prévention et de contrôle des infections](#).

**Élaborez un plan** pour déterminer comment vos employés et les bénévoles devront signaler les éventuelles expositions au virus Ébola, telles que des mauvaises utilisations d'EPI, à votre organisme, aux autorités sanitaires locales et à l'[ambassade des États-Unis](#). Créez un système d'enregistrement de ces incidents au fur et à mesure qu'ils sont signalés.

### **Soins médicaux et évacuation sanitaire**

Vérifiez le régime et les prestations d'assurance-maladie de votre organisme pour connaître les éléments pris en charge si un membre du personnel tombe malade pendant le voyage. Le CDC recommande une couverture exhaustive, comprenant entre autre l'évacuation médicale d'urgence.

- Les ressources en matière de soins de santé en Afrique de l'ouest peuvent être limitées ou inaccessibles. Avant que votre organisme n'envoie des membres du personnel dans cette région, identifiez les endroits où ils pourront recevoir des soins durant leur séjour. L'[ambassade américaine](#) dans le pays peut aider à localiser des services médicaux.
- Prenez des dispositions pour des soins médicaux et pour un rapatriement pour raison médicale si un employé ou un bénévole est atteint du virus Ébola ou de toute autre maladie ou blessure grave.
- La page du site Web du département d'État américain [Insurance Providers for Overseas Coverage](#) (prise en charge à l'étranger par les compagnies d'assurance) contient des informations sur les services d'évacuation sanitaire.
- Certaines compagnies d'assurance excluent la prise en charge de l'évacuation sanitaire pour les personnes atteintes de la maladie à virus Ébola.

- Veillez à vérifier les limites de la prise en charge concernant l'évacuation.
- De plus, renseignez-vous pour savoir si la police d'assurance prend en charge l'évacuation jusqu'aux États-Unis ou jusqu'à l'endroit le plus proche où des soins médicaux adaptés peuvent être dispensés.
- Envisagez des plans d'évacuation sanitaire pour les citoyens ou employés non américains et les bénévoles qui ne sont pas basés aux États-Unis.

**Élaborez un plan pour rapatrier vos employés et les bénévoles** aux États-Unis ou dans leur pays d'origine s'ils présentent un [risque élevé d'exposition](#) au virus Ébola, mais sont asymptomatiques.

- Dans le cadre du dépistage de sortie dans les pays atteints d'épidémies d'Ébola, des restrictions de voyage ont été instaurées, susceptibles de déterminer si votre personnel est autorisé à voyager sur des vols commerciaux en cas d'exposition au virus Ébola. Consultez les recommandations du CDC sur la [Surveillance des symptômes et restrictions en matière de déplacement](#) pour en savoir plus.
- En raison du prix des vols charters, votre organisme peut souhaiter coordonner ses efforts avec d'autres organismes humanitaires, afin de proposer des vols charters aux employés et aux bénévoles qui ne peuvent pas voyager sur des vols commerciaux.

### **Une fois dans les pays touchés par des épidémies d'Ébola**

#### **Recommandations d'ordre général pour prévenir la fièvre Ébola**

Ébola est une maladie grave qui entraîne la mort. Dans la mesure où il n'existe aucun vaccin approuvé ni traitement spécifique contre le virus Ébola, la prévention est primordiale. Veuillez rappeler à votre personnel ces principes :

- Observer une hygiène rigoureuse. Par exemple, se laver souvent les mains à l'eau et au savon, ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Éviter tout contact avec le sang et les fluides corporels (tels que l'urine, la salive, la sueur, les selles, les vomissures, le lait maternel, le sperme).
- Ne pas manipuler des éléments susceptibles d'être infectés par du sang ou des fluides corporels d'une personne malade.
- Éviter le contact avec les cadavres, y compris la participation à des rituels funéraires ou d'enterrement.
- Éviter de toucher les animaux (tels que les chauves-souris ou les singes) ou de la viande crue ou peu cuite.
- Ne pas toucher ou manger de viande de brousse (animaux sauvages chassés pour leur viande).
- Se tenir à l'écart des installations sanitaires où sont traités des patients infectés par le virus d'Ébola, hormis en cas de travail dans un environnement de soins de santé.
- Éviter tout contact avec le sperme d'un homme remis de la maladie à virus d'Ébola (par exemple, en ayant des relations sexuelles par voie orale, vaginale ou anale) tant que l'on n'en saura pas davantage sur la transmission sexuelle. Les membres du personnel devraient envisager d'emporter leurs propres réserves de préservatifs et, s'ils ont des relations sexuelles, s'assurer de les utiliser à chaque fois et correctement.
- Signaler immédiatement toute exposition potentielle non protégée au virus Ébola, y compris les mauvaises utilisations d'EPI, ou toute autre maladie à votre organisme et aux autorités sanitaires locales.

#### **Recommandations particulières destinées aux personnes travaillant dans un environnement de soins de santé**

Si le personnel de votre organisme doit travailler dans un environnement de soins de santé, il doit être prêt à soigner des patients dans des régions où les ressources sont rares et le système de santé surchargé. Votre organisme doit vérifier régulièrement auprès des employés et des bénévoles qu'ils ont un approvisionnement adéquat en EPI recommandé et, s'ils pensent avoir été exposés à une personne souffrant du virus Ébola sans porter l'EPI recommandé ou qu'ils ont mal utilisé leur EPI, qu'ils savent comment le signaler.

Reportez-vous aux informations du CDC concernant le virus [Ébola : Structures sanitaires situées en dehors des États-Unis](#) et le [Cours de formation à la sécurité du CDC destiné aux personnels de santé qui se rendent en Afrique de l'Ouest](#). L'OMS possède également un [guide de prévention et de contrôle des infections](#).

Lors de leur retour aux États-Unis, les membres de votre personnel seront examinés par des professionnels de la santé publique qui évalueront leur santé et leur niveau de risque relatif au virus Ebola. Les membres du personnel seront classés dans une catégorie de « risque possible » et surveillés à ce niveau si, dans les derniers 21 jours durant leur séjour dans un pays touché par le virus Ebola, ils ont :

- pris soin de patients atteints du virus Ebola ou pénétré dans la section des patients ou la salle d'attente d'un centre de soins du virus Ebola en portant l'EPI recommandé pour quelque raison que ce soit ;
- traité des patients directement dans un environnement de soins de santé.

***Si les membres de votre personnel ont été exposés au virus Ebola ou développent des symptômes***

Conseillez à votre personnel de prévenir immédiatement votre organisme s'ils soupçonnent une exposition au virus Ebola.

Évaluez leur niveau de risque, selon le guide du CDC sur le [Dépistage des symptômes et restrictions en matière de déplacement](#).

- Aidez les membres de votre personnel à consulter un médecin dans les plus brefs délais s'ils présentent de la fièvre (température de 38° C ou supérieure) ou d'autres symptômes de la maladie à virus Ebola.
- Consignez l'exposition potentielle et veillez à ce qu'elle soit signalée aux autorités sanitaires locales.
- Contactez l'[ambassade ou le consulat américain](#) le plus proche. L'ambassade ou le consulat vous aidera à prendre les dispositions nécessaires à l'évacuation sanitaire, et à déterminer si la personne peut être prise en charge pour des soins médicaux. (Votre organisme est encouragé à identifier ces ressources à l'avance et à les inclure dans votre plan d'évacuation sanitaire.)

*Remarque : les frais d'évacuation sanitaire ne sont pas de la responsabilité du gouvernement américain.*

- Si votre organisme ramène un membre du personnel présentant une exposition à haut risque aux États-Unis par charter privé, coordonnez-vous avec les autorités de santé publique de l'État de destination finale de la personne concernée aux États-Unis.
  - Chaque service de santé fédéral et local peut posséder son propre protocole des dispositions à prendre en présence d'une personne ayant été exposée au virus Ebola.
- Le transport devra être organisé avec les autorités sanitaires américaines.

**Retour aux États-Unis**

Consultez la fiche du CDC sur [le dépistage et la surveillance des voyageurs pour prévenir la propagation d'Ebola](#), où vous trouverez des informations sur le dépistage à la sortie des pays ouest-africains touchés par l'épidémie du virus Ebola et le dépistage à l'entrée dans d'autres pays, y compris aux États-Unis.

***Dépistage à la sortie***

- Les voyageurs sont dépistés dans les aéroports avant de quitter les pays à épidémie généralisée. Les dépistages de sortie dans les aéroports peuvent varier en fonction du pays. Prévenez les membres de votre personnel que des agents de contrôle vérifieront leur température et rechercheront des symptômes de la maladie. Ils devront également répondre à des questions concernant une éventuelle exposition au virus Ebola.
- Ceux qui présentent des symptômes ou qui ont fait face à un risque élevé d'exposition au virus Ebola ne seront pas autorisés à voyager sur des vols commerciaux vers les États-Unis, et potentiellement vers d'autres pays. Suivez votre plan pour évaluer le risque d'exposition des membres du personnel avant leur retour au pays, et observez les [recommandations du CDC](#) pour qu'ils puissent rentrer sans exposer d'autres personnes à la maladie.

***Dépistage à l'arrivée***

- Conformément aux exigences du département de la Sécurité intérieure, assurez-vous que les vols de retour des membres de votre personnel en direction des États-Unis entrent par l'un des cinq aéroports

américains disposant d'un dépistage renforcé à l'entrée (JFK à New York, Newark dans le New Jersey, Dulles près de Washington DC, Hartsfield-Jackson à Atlanta, et O'Hare à Chicago).

- Lorsque les membres du personnel de votre organisme passent par la douane pour entrer aux États-Unis, incitez-les à signaler aux douanes et à la police des frontières qu'ils étaient dans un pays touché par une épidémie d'Ébola. Ceci est particulièrement important s'ils se sont rendus dans un autre pays après avoir quitté l'Afrique de l'Ouest et avant d'arriver aux États-Unis.

### ***Surveillance des symptômes***

- Les membres du personnel de votre organisme seront mis en relation avec le service de santé de leur destination finale.
- Les professionnels de la santé publique pourront évaluer leur état de santé et leur niveau de risque relativement au virus Ébola, et décider de la meilleure façon de surveiller leurs symptômes ainsi que des restrictions potentielles quant à leurs activités.
- Le personnel de retour doit suivre les indications des autorités de santé publique s'ils développent une fièvre ou d'autres symptômes de la maladie à virus Ébola.
- Pour avoir des précisions, consultez [la fiche de renseignements du CDC](#) et les [questions-réponses](#) concernant les directives sur la surveillance et le contrôle des déplacements.

### ***Reprise du travail***

Les représentants de la santé publique détermineront quand le personnel de retour d'un pays touché par l'épidémie d'Ébola peut réintégrer en toute sécurité un environnement de bureau. Envisagez d'offrir aux employés la possibilité du télétravail, s'ils ne peuvent pas revenir au bureau.

Répondre à une épidémie d'Ébola peut se révéler physiquement et émotionnellement très difficile. De nombreux travailleurs humanitaires signalent une dépression après leur retour.

La peur et la stigmatisation sont des réactions communes face à une maladie comme la fièvre Ébola. Les organismes peuvent minimiser la stigmatisation du personnel de retour de mission en reconnaissant ces craintes et en fournissant des informations exactes sur le virus Ébola, y compris la façon dont il est (ou n'est pas) transmis. Sensibilisez au virus Ébola au sein de votre organisme afin d'éviter toute stigmatisation.

- Les personnes qui se sont rendues dernièrement en Afrique de l'Ouest ne mettent pas les autres en danger si elles n'ont pas de symptômes d'infection par le virus Ébola.
- Les personnes qui sont sous surveillance active pourraient avoir été exposées et font l'objet d'un suivi pour déceler l'apparition de symptômes éventuels. Cela ne signifie pas qu'elles sont contagieuses.
- Les personnes qui ne présentent pas de symptômes après 21 jours suivant leur retour d'un pays touché par le virus Ébola ne sont pas atteintes du virus Ébola et ne risquent plus de contracter la maladie.

Informez le personnel qu'il est sans danger de travailler avec des personnes sous surveillance active, et que cela est également sans danger pour leurs familles et leurs amis.

## **Promouvoir le bien-être émotionnel de votre personnel (employés et bénévoles)**

Les agences peuvent préparer, surveiller et soutenir leur personnel afin d'aider à minimiser le stress et maximiser leur bien-être émotionnel avant, pendant et après le voyage.

### ***Avant de voyager***

- Évaluer et soutenir le personnel dans sa capacité à relever les défis du travail d'aide contre Ebola.
  - Proposer une formation aidant à reconnaître et gérer le stress en situation de crise afin que le personnel puisse prendre soin de ses besoins émotionnels. Partager les informations écrites pour qu'ils les emmènent avec eux.
  - Encourager un système de jumelage des membres de l'équipe pour qu'ils puissent s'entraider.
- Préparer le personnel à rencontrer un certain nombre de défis lors de leur retour, y compris la discrimination et la stigmatisation, ainsi que les [exigences de surveillance américaine et les restrictions possibles en matière de déplacement](#).
- Vérifiez que votre organisme dispose de politiques mises par écrit sur l'assistance psychologique et informez le personnel des services d'assistance qui sont mis à disposition (au pays et à l'étranger).

### ***Pendant le voyage***

- Tenez-vous au courant des situations potentielles de stress ou de crise que le personnel pourrait rencontrer à l'étranger et proposez une assistance lorsque nécessaire.
- Assurez-vous que les membres du personnel ont :
  - un logement, un espace de travail et une charge de travail raisonnables ;
  - des moyens de transport et de communication fiables ; et
  - suffisamment de repos et de pauses.
- Reconnaissez leurs accomplissements afin de leur montrer que l'organisme apprécie leurs contributions.

### ***Au retour du voyage***

- Accordez au personnel qui revient de mission le temps de se reposer et de reprendre contact avec leur famille et leurs amis.
- Créez des occasions où leurs contributions seront reconnues et qui leur permettront de partager leur expérience sur le terrain avec les autres.
- Orientez-les en privé vers un spécialiste ou des services d'aide psychologique/d'assistance, le cas échéant.

## **Ressources**

### **Informations sur Ebola**

- [Site Internet du CDC concernant le virus Ebola](#)
- [Préparez le personnel de santé à travailler dans des centres de traitement Ebola \(CTE\) en Afrique](#)
- [Épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014](#)
- [Directives relatives au virus Ebola pour les établissements de soins de santé américains](#)

- [Sécurité et santé sur le lieu de travail - Fièvre Ébola](#)
- Organisation mondiale de la Santé : [Guide de prévention et de contrôle des infections](#)

### **Renseignements sur le voyage dans des pays touchés par le virus Ébola**

- [Santé des voyageurs - Destinations CDC](#)
- [Conseils destinés au personnel humanitaire](#)
- [Santé des voyageurs : Personnel humanitaire](#)
- [Surveillance des symptômes et restrictions en matière de déplacement](#)
  - [Fiche d'information](#)
  - [Questions-réponses](#)
- [Comprendre la mise en quarantaine et l'isolement](#)
- [Coordonnées des services de santé locaux et nationaux](#)
- **Ministère des Affaires étrangères : [Ambassade ou consulat américain](#)**

### **Ressources en santé mentale**

- [La lutte contre Ébola... ET fiche d'information sur la stigmatisation](#)
- [Conseils aux responsables des secouristes dans des situations catastrophiques : Aidez le personnel à gérer le stress lors du retour au travail \(SAMHSA\)](#)
- [Premiers soins psychologiques](#)
- [Ligne d'assistance de détresse en cas de catastrophe SAMHSA](#)  
Numéro gratuit : 1-800-985-5990 (en anglais et en espagnol)  
TTY : 1-800-846-8517
- [Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : Soutien des bénévoles](#)
- [Gérer le stress du personnel d'aide humanitaire \(Fondation Antares\)](#)